DOSSIER DE DEMANDE DE SOUTIEN A LA MAINTENANCE DE VARIETES VEGETALES DU DOMAINE PUBLIC

à retourner avant le 7 novembre 2026

Quelles variétés peuvent prétendre à un soutien ?

- Les variétés de légumes du domaine public inscrites sur les listes a, b, c ou d du catalogue officiel des espèces et variétés des espèces légumières ou du catalogue communautaire des variétés des espèces de légumes en projet de radiation, ou
- Les variétés de légumes du domaine public qui n'ont plus qu'un seul mainteneur et dont le marché devient trop étroit pour couvrir les frais de maintenance, ou
- Les variétés de légumes reconnues comme ressources génétiques patrimoniales par la Section CTPS ressources génétiques, et pour lesquelles une demande d'inscription a été effectuée sur la liste c ''variétés de conservation'' ou sur la liste d ''variétés créées pour répondre à des conditions de culture particulières'' pour les espèces légumières.

Au sens de « variétés du domaine public », on entend les variétés ne faisant pas ou plus l'objet d'une protection communautaire des obtentions végétales telle que prévue par le règlement (CE) n° 2001/94 du Conseil du 27 juillet 1994 instituant un régime de protection communautaire des obtentions végétales, délivré par l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV/CPVO), ou d'un titre national de protection des variétés végétales tel que prévu par le Chapitre III du Code de la propriété intellectuelle, délivré par l'Instance nationale des obtentions végétales (INOV).

Une liste des variétés en cours de radiation est envoyée en parallèle de l'appel à candidature, cependant **toutes les variétés ne sont pas éligibles au fonds de soutien**. En effet, ces variétés doivent également **avoir une valeur patrimoniale et culturelle et avoir été cultivées historiquement sur le territoire français.** Conformément à l'article L. 660-3 du Code rural, il s'agit de variétés notoirement connues comme faisant partie de l'histoire agricole, horticole, (...) et alimentaire nationales, sur le territoire national, notamment du fait qu'elles sont représentatives de cette histoire, qu'elles ont été diffusées ou sont présentes sur le territoire ou qu'elles sont emblématiques d'une région. **Cette information doit être remplie par le déposant pour aider les experts à statuer (voir partie 2 du dossier)**.

Qui peut prétendre au fonds ?

Toutes les entreprises ou structures ou personnes physiques présentes sur le territoire français ou de l'Union Européenne qui réalisent effectivement le travail de maintenance et de production de semences de ces variétés du domaine public peuvent solliciter un soutien financier, quel que soit leur statut ou leur forme juridique (entreprises privées, associations de producteurs, instituts, Centres régionaux de ressources génétiques (CRRG), sociétés coopératives d'intérêt collectif, personne physique ...).

Si plusieurs déposants postulent à la demande pour une même variété, la subvention ne pourra pas être distribuée. Le Comité national de gestion du fonds (CNGF) préconise aux mainteneurs de s'organiser entre eux pour ne déposer qu'un seul dossier de demande de soutien.

Quelles sont les modalités de dépôt des demandes ?

Ce formulaire est à adresser par mail à section.potageres@semae.fr ou par courrier à :
SEMAE – Fonds de soutien à la maintenance des variétés du domaine public
Direction de l'Animation Filière - A l'attention de la Secrétaire Générale de la Section Potagères et Florales - 44 rue du Louvre – 75001 PARIS.
En cas de difficulté pour remplir le dossier, n'hésitez pas à contacter section.potageres@semae.fr en indiquant vos coordonnées.

Quelles sont les modalités d'examen des demandes ?

Les demandes seront examinées par le CNGF (Comité national de gestion du Fonds) . Il est important de renseigner de manière complète le dossier, y compris le descriptif et, le cas échéant, les éléments justificatifs de la valeur patrimoniale de la variété concernée afin que les experts puissent prendre une décision. Le CNGF pourra demander des informations complémentaires aux demandeurs nécessaires à l'examen du dossier.

Tous justificatifs pourront être joints au dossier : textes, photos, reproduction de gravures, extraits de livres, cartes postales, catalogues…

La prochaine réunion du CNGF* se déroulera le lundi 23 novembre 2026. **Tout dossier arrivé après les délais de 15 jours calendaires avant cette date soit après le 6 novembre 2026) sera examiné lors de la réunion du CNGF* de l'année suivante.**

** Le Comité national de gestion du fonds (CNGF) a été créé par l'accord interprofessionnel relatif à la mise en place d'un fonds de soutien à la maintenance des variétés du domaine public conclu au sein de SEMAE par les organisations interprofessionnelles membres de la Section « Semences Potagères et florales ».*

Quels sont les engagements du demandeur ?

En cas d'acceptation de la demande par SEMAE, le demandeur s'engage à :

- réaliser le travail de maintenance de la variété sur une période minimum de 5 ans
- fournir un échantillon de semences au GEVES, au plus tard à la fin de la 5ème année après la décision de soutien de SEMAE pour vérifier sa conformité lors du contrôle de maintenance.
  Cet échantillon pourra éventuellement devenir celui de référence de la variété.
- produire ou faire produire les semences de la variété pour permettre leur commercialisation durant toute la période où la maintenance conforme reste assurée avec un minimum de durée de 5 ans après validation par le GEVES de la conformité du lot de semences fourni.

Une personne de cette entreprise ou de cette structure ou la personne physique sera invitée par le Secrétaire technique de la Section CTPS Espèces légumières à participer aux contrôles de maintenance, sans intervenir sur le jugement de conformité de la variété concernée. Les nom et prénom de cette personne devront être transmis à SEMAE.

Conditions RGPD

Le demandeur, qui correspond à une personne physique, autorise SEMAE à traiter ses données à caractère personnel et à communiquer les informations sur les variétés soutenues et le nom du mainteneur. Dans le cas du refus de transmettre les informations mentionnées ci-avant, la demande ne pourra pas être examinée par SEMAE pour défaut de complétude du dossier.

Le demandeur, qui est une personne morale, garantit à SEMAE avoir informé les personnes, en charge de la maintenance et/ou du suivi des réunions CTPS portant sur le contrôle de maintenance, du traitement de leurs données à caractère personnel par SEMAE et avoir recueilli leur accord pour ce traitement de leurs données et la communication des informations sur les variétés soutenues avec le nom du mainteneur. Dans le cas du refus de transmettre ces informations mentionnées ci-avant, la demande ne pourra pas être examinée par SEMAE pour défaut de complétude du dossier.

PARTIE 1 : INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR

Entreprise, Structure, Organisme ou Personne physique

Nom :
Raison sociale :
Adresse postale :
Code postal : Ville :
Téléphone :
Statut de la structure *(cochez la case)* : ☐ Privé ☐ Public
Statut de la Personne *(cochez la case)* : ☐ Personne morale ☐ Personne physique
Statut juridique de la personne morale (précisez) :

Représentant de l'entreprise/structure/organisme pour le suivi du dossier

Nom, Prénom :
Fonction :
Adresse postale (si différente) :
Téléphone :
Courriel :

Travail de maintenance réalisé sur d'autres variétés jusqu'à présent

Le demandeur est-il ou a-t-il été déjà mainteneur officiel de variétés ?	oui ☐	non ☐
Le demandeur réalise-t-il effectivement le travail de maintenance ? :	oui ☐	non ☐
Le demandeur multiplie-t-il les semences des variétés maintenues ? :	oui ☐	non ☐
Le demandeur commercialise-t-il les semences des variétés maintenues ? :	oui ☐	non ☐

Si oui, préciser espèce(s) et nom(s) d(es) principale(s) variété(s) déjà maintenue(s)

Nom de la personne à inviter par le Secrétaire technique de la Section CTPS « Espèces Légumières » pour participer au contrôle de maintenance

Nom, Prénom :
Fonction :
Téléphone :
Courriel :

PARTIE 2 : INFORMATIONS CONCERNANT LA VARIETE

Fiche technique de la variété

Espèce (Nom latin) :

Nom de la variété :

Statut de la variété (cocher la case correspondante) :

☐ inscrite : ☐ en liste a ☐ en liste b ☐ en liste c ☐ en liste d

☐ reconnue comme ressource génétique patrimoniale et pour laquelle une demande d'inscription en liste c ou en liste d a été effectuée

Nom du ou des mainteneur(s) officiel(s) actuel(s) :

- en projet de radiation oui ☐ non ☐

- radiée du Catalogue officiel français ou catalogue commun communautaire : oui ☐ non ☐

si oui, année de radiation : I_____I

Eléments justificatifs de la valeur patrimoniale ou culturelle de la variété pour le territoire national

Par exemple : copie de la description figurant dans le catalogue Vilmorin – Andrieux, Le Bon Jardinier ou toute autre référence bibliographique historique (préciser la date d'édition), photos, extraits de catalogues, cartes postales…

Dans le cas où la demande de soutien concerne une variété dont vous êtes le seul mainteneur officiel, donner des indications sur son marché limité

PARTIE 3 : INFORMATIONS SUR LE PLAN DE MAINTENANCE PREVU ET LES SUITES ENVISAGEES PAR LE DEPOSANT

L'échantillon de départ peut provenir du GEVES, du mainteneur précédent ou encore en cours, d'un autre semencier, d'un réseau de ressources génétiques, d'une banque de semences (conservées au froid ou non), voire d'un particulier.

L'échantillon de départ peut aussi être constitué de différents lots (provenances, champ…), notamment pour les espèces allogames pour disposer d'un pool génétique suffisant.

Type de sélection envisagée : *cochez la/les cases*

☐ conservatrice ☐ réparatrice (ou correctrice)

Si sélection réparatrice (ou correctrice) : précision(s) sur la nature de la dérive et du ou des défaut(s) à corriger :

Schéma de maintenance : *cochez la case*

☐ Avec seulement Sélection conservatrice

Le déposant s'engage à

- disposer d'un échantillon de départ conforme à l'échantillon de référence de la variété (si l'échantillon est conservé au GEVES) ou une description bibliographique que le déposant devra obligatoirement fournir
- fournir un nouvel échantillon pour le contrôle de maintenance réalisé par le GEVES, une fois le travail de maintenance effectué
- fournir tous les 5 ans un nouvel échantillon pour le contrôle de maintenance réalisé par le GEVES

☐ Avec Sélection réparatrice puis de la sélection conservatrice

Le déposant s'engage à

- engager une sélection réparatrice pour arriver à un nouvel échantillon attendu conforme à l'échantillon de référence de la variété (échantillon conservé au GEVES) ou à la description bibliographique fournie par le déposant
- fournir un nouvel échantillon pour le contrôle de maintenance réalisé par le GEVES, une fois le travail de maintenance effectué
- fournir tous les 5 ans un nouvel échantillon pour le contrôle de maintenance réalisé par le GEVES

Niveau de soutien demandé

	Sélection Conservatrice	Sélection Réparatrice
Espèce autogame	☐ (750 € HT)	☐ (1 500 € HT)
Espèce allogame	☐ (1 500 € HT)	☐ (3 500 € HT)

Type d'échantillon pour démarrer le travail de maintenance :

☐ Echantillon conforme à la variété, conservé par les soins du demandeur

☐ Echantillon, pour les variétés inscrites au Catalogue officiel français, à obtenir auprès du GEVES (pascal.coquin@geves.fr), avec un descriptif officiel des caractères de la variété

☐ Echantillon à obtenir auprès d'un tiers semencier ou centre de ressources génétiques ou d'une banque de semences

☐ Echantillon obtenu auprès d'un particulier

Nature de l'échantillon :

Echantillon constitué à partir de :	☐ un seul lot	☐ différents lots
Besoin d'un échantillon conforme de semences : *(pour repartir en maintenance)*	☐ oui	☐ non
Besoin de la fiche descriptive officielle de la variété :	☐ oui	☐ non

Réalisation du contrôle officiel de maintenance :

Nombre d'année(s) envisagée(s) pour la réalisation du contrôle officiel :

Informations sur une démarche d'inscription :

Le déposant a-t-il prévu de s'engager dans une démarche d'inscription pour cette variété : cochez la bonne case

☐ oui ☐ non

Marché envisagé de la variété et circuit de commercialisation :

Marché professionnel : ☐ oui ☐ non

Marché grand public : ☐ oui ☐ non

Si oui, ☐ vente directe sur les marchés, foires…

☐ vente indirecte (jardineries…)

☐ vente en ligne

Production de semences : ☐ conventionnelles ☐ Bio ☐ les deux

Autre(s) renseignement(s) qui pourrai(en)t aider à l'étude du dossier :

PARTIE 4 : ENGAGEMENT ET SIGNATURE

Cochez les cases

Nom :		
Prénom :		
Fonction[1] :		
Raison sociale		
(1) Reconnaît l'exactitude des informations transmises dans le dossier de demande de soutien à la maintenance de variétés du domaine public.		☐
(2) S'engage, après examen de la demande par le Comité national de gestion du fonds (CNGF) et en cas d'acceptation de la demande par SEMAE, à réaliser le travail de maintenance de la variété, sur une période minimum de 5 ans. A la demande du CTPS, le déposant devra fournir au GEVES au plus tard à la fin de la 5ème année après la décision de soutien de SEMAE un échantillon de semences pour vérifier sa conformité lors du contrôle de maintenance. Cet échantillon pourra éventuellement devenir celui de référence de la variété.		☐
(3) S'engage formellement à participer, pour les personnes physiques, ou à nommer une personne, pour les personnes morales, sur invitation du Secrétaire technique de la Section CTPS Espèces légumières, aux réunions de contrôles de maintenance, sans intervenir sur le jugement de conformité de la variété concernée ; les nom et prénom de cette personne devront être transmis à SEMAE.		☐
(4) S'engage formellement (case au choix/fonction du déposant) : (**si personne physique**) à, en tant que personne physique, autoriser SEMAE à traiter ses données personnelles et à communiquer les informations sur les variétés soutenues et le nom du mainteneur. (**si personne morale**[1]) à, en tant que personne morale, avoir informé la ou les personne(s) en charge de la maintenance et/ou du suivi des réunions CTPS portant sur le contrôle de maintenance, du traitement de leurs données personnelles par SEMAE et avoir recueilli leur accord pour ce traitement de leurs données, ainsi que la communication par SEMAE des informations sur les variétés soutenues avec le nom du mainteneur.		☐ ☐
(5) S'engage formellement à produire ou à faire produire les semences de ces variétés pour permettre leur commercialisation durant toute la période où la maintenance conforme reste assurée.		☐

Date :

Signature et cachet :

[1] En cas de personne morale, la personne qui signe doit être autorisée à engager la structure.